



Duathlon ROUTE/VTT REGLEMENT

Article 1 : La course s'adresse :

- Aux Sapeurs-Pompiers et PATS dont l'Amicale est à jour de sa cotisation à l'U.D.S.P.J.
- Aux époux et épouses de sapeurs-pompiers pour former une équipe

Article 2 : distance :

- 2 x 8,6 km pour la course contre la montre.
- 2 x 7,2 km pour la course VTT

Article 3 : La course sera dite "Duathlon route/VTT".

Article 4 : Les concurrents devront respecter le code de la route.

Article 5 : Le départ sera donné toutes les 30 secondes pour la course contre la montre du matin.

Les départs pour la course de VTT de l'après-midi se fera en départ en ligne.

Article 6 : Une affiche indiquant l'heure et l'ordre des départs sera installée à proximité de la ligne de départ.

Article 7 : Les Commissaires et Juges de Course sont habilités à éliminer tous coureurs pour fautes suivantes :

- Refus d'obtempérer à l'ordre d'un Commissaire ou d'un Juge.
- Sollicitation d'un engin à moteur.
- Ainsi que pour toutes infractions au règlement F.F.C.

Article 8 : Seule la Commission des Sports sera compétente en cas de litige ou contestation. Les réclamations doivent se faire au maximum 30 minutes après l'affichage des résultats. Passé ce délai aucune réclamation ne sera prise en compte.

Articles 9 : Pour des raisons de sécurité, aucune voiture n'est autorisée à suivre un cycliste, sous peine de disqualification.

Article 10 : catégories

Duathlon :

- homme individuel (vélo et VTT)
- femme individuelle (vélo et VTT)
- Mixte (homme + femme, homme + homme, femme + femme ou époux et épouse) , une personne fait la course du matin et l'autre la course de l'après-midi.

Route :

- Juniors : 17 et 18 ans.
- Seniors I : 19 à 30 ans.
- Seniors II : 31 à 40 ans.
- Vétérans I : 41 à 50 ans.
- Vétérans II : 51 à 55 ans.
- Masters I : 56 à 60 ans.
- Masters II : 61 ans et plus.
- Féminines Tous âges confondus.
- Les âges sont pris en compte à l'année civile.

VTT :

- Juniors : 17 et 18 ans.
- Seniors I : 19 à 30 ans.
- Seniors II : 31 à 40 ans.
- Vétérans I : 41 à 50 ans.
- Vétérans II : 51 à 55 ans.
- Masters I : 56 à 60 ans.
- Masters II : 61 ans et plus.
- Féminines Tous âges confondus.
- Les âges sont pris en compte à l'année civile.
- JSP

Article 11 :

- Le port du casque à coque rigide est obligatoire.
- Maillot sans manches est interdit.
- Se munir des épingles (minimum 4) pour les dossards.

Article 12: Seul les membres de la commission Loisir mécanique peuvent assurer la sécurité, ou les contrôles sur le parcours.

Article 13 : Récompenses :

- 1 médaille sera attribuée aux 3 premiers de chaque catégorie, route, VTT, duathlon.

Article 14 : Chaque concurrent doit respecter le présent règlement.

Article 15 : Chaque concurrent n'a droit qu'à un seul départ.

Article 16 : Chaque participant devra remplir le certificat pour épreuves sportives et l'envoyer avec son inscription aux organisateurs.
Les retraités doivent fournir un certificat médical de moins d'un an.
Le coureur n'ayant pas retourné le certificat pour épreuves sportives ne pourra pas prendre part à la course.

Article 17 : L'UDSPJ décline toute responsabilité pour le vol ou la casse du matériel des coureurs.

Article 18 : L'UDSPJ se réserve le droit d'inviter un autre département ou un pays frontalier, mais ceux-ci ne seront pas classés.

Article 19 : Le Challenge Georges CHAUVIN sera attribué à l'Amicale, présente au moment de la proclamation des résultats, ayant réalisée les 3 meilleurs temps dans 3 catégories différentes, sur la course contre la montre.

Catégories classées :

- Juniors ou féminines
 - Seniors I et II.
 - Vétérans I et II.
 - Masters I et II.
-
- Juniors : 17 et 18 ans.
 - Seniors I : 19 à 30 ans.
 - Seniors II : 31 à 40 ans.
 - Vétérans I : 41 à 50 ans.
 - Vétérans II : 51 à 55 ans.
 - Masters I : 56 à 60 ans.
 - Masters II : 61 ans et plus.
 - Féminines : Tous âges confondus.
 - Les âges sont pris en compte à l'année civile.